

## **Cours de citoyenneté : la Cour constitutionnelle rejette les recours**

La Cour constitutionnelle a rejeté jeudi plusieurs recours relatifs aux modalités organisationnelles du cours de philosophie et de citoyenneté (CPC) en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les professeurs de morale et religion contestaient plusieurs points du texte, dont une disposition qui les empêche de donner à la fois cours de morale ou de religion et de CPC dans un même établissement scolaire. Selon eux, cette mesure constituait une discrimination au regard de la Constitution. Elle impose aux enseignants de devoir multiplier les écoles pour conserver un horaire complet.